



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'INDRE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**Service d'Appui aux Territoires Ruraux**

Cité administrative

Bd George Sand

CS 60 616

36 020 CHÂTEAUXROUX Cedex

**ARTICLE DDT – 2017 – Semaine 16**

**Télédéclaration PAC 2017**  
***Dates limites de dépôt et modification des dossiers***

La déclaration PAC a ouvert progressivement à compter de début avril. Tous les dossiers seront débloqués avant le 24 avril.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **15 mai 2017**.

Pour les dossiers signés avant le 15 mai 2017, les modifications seront possibles sans pénalités jusqu'au **31 mai 2017**.

\* \*  
\*

Un accompagnement à la télédéclaration est mis en place par la DDT.

Accompagnement téléphonique : 02 54 53 26 99

Accueil physique sur rendez-vous uniquement au 02 54 53 26 99 :

- à la DDT (**Châteauroux**) : jusqu'au **15 mai** du lundi au vendredi, de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17 h.
- au sein du réseau territorial de la DDT (en présence d'un agent du service agriculture) :
  - sous-préfecture **du Blanc** (Place du Général de Gaulle) : les jeudis 20/04, 27/04, 4/05 et 11/05, le matin (9 h – 12 h) ;
  - locaux DDT à **Argenton** (8 rue du Gaz, accueil côté rue) : les jeudis 20/04, 27/04, 4/05 et 11/05, l'après-midi (14h-17h).

Dans tous les cas : **prise de rendez-vous obligatoire** au **02 54 53 26 99**

# **Ouverture de l'appel à proposition de projet pour les actions collectives ECOPHYTO II**

**Un appel à propositions est lancé pour l'année 2017, afin de faire émerger des groupes d'agriculteurs autour d'un projet de programme d'actions collectif.**

Dans ce projet de programme d'actions collectif, le groupe va pouvoir définir des objectifs collectifs de réduction d'usages, de risques et d'impacts des produits phytopharmaceutiques, mais aussi établir et mettre en œuvre un plan d'actions pour atteindre ces objectifs.

Les conditions d'éligibilité et de financement sont disponibles dans le cahier des charges de l'appel à propositions. Les documents sont disponibles sur le site internet de la [DRAAF Centre – Val de Loire](#).

Pour qu'ils soient recevables, les dossiers devront être parvenus à la DRAAF Centre-Val de Loire

- par voie électronique à l'adresse (limitée à 4Mo) :  
[sral.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr)  
ou
- par courrier à l'adresse suivante :  
DRAAF Centre-Val de Loire  
Service régional de l'alimentation  
Cité administrative Coligny  
131, rue du Faubourg Bannier  
45042 ORLEANS Cedex 1

Référence à rappeler sur les courriels et courriers :

« ECOPHYTO - Appel à propositions de projet de programme d'actions collectif ».

*La DDT est à votre disposition pour tout renseignement.*

## **Remboursement de la TIC 2016**

Un remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation (TIC / TICGN) sur les volumes de gazole non routier, de fioul lourd et de gaz naturel utilisés en 2016 par les professionnels agricoles dans le cadre de leurs activités peut être demandé.

Professionnels concernés :

- Les exploitants agricoles à titre individuel ou sociétaire, y compris dans le secteur de l'aquaculture marine,
- les entreprises de travaux agricoles et forestiers,
- les coopératives d'utilisation en commun du matériel agricole (CUMA)
- les autres sociétés ou personnes morales ayant une activité agricole.

Le formulaire et la notice sont disponibles sur le site internet de la Préfecture :

<http://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Developpement-rural-Forêt-Chasse/Mesures-conjoncturelles-et-mesures-d-urgence/Remboursement-partiel-de-la-TIC/Remboursement-partiel-TIC-et-TICGN>

Le dossier complet doit être transmis à la DDFIP à l'adresse suivante :

Cellule « TIC »  
Direction départementale des finances publiques  
10 rue Albert-1er  
BP 595  
36019 Châteauroux Cedex

Le dossier de demande peut être transmis jusqu'au 31 décembre 2019.

**Contact DDT :**

**Service d'Appui aux Territoires Ruraux (SATR)**

**Cité administrative – Boulevard George Sand**

**CS 60 616**

**36 020 CHATEAUX Cedex**

**Tél. : 02.54.53.20.36 – Fax : 02.54.53.20.35**

**Adresse email : [ddt-satr@indre.gouv.fr](mailto:ddt-satr@indre.gouv.fr)**